



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2025 - 08		
Avis direct (expert délégué) Date : 21/01/2025	Objet : Sanchev (88) - Travaux d'éta- nchéité à réaliser sur la digue du bief de partage du Canal des Vosges/ impact sur une hutte de Castor d'Europe – Voies Navigables de France (VNF)	Avis : Favorable avec recommandations

Contexte

VNF a en charge la gestion du réseau fluvial. Dans le cadre de cette gestion, il a été constaté un nouvel affaissement de la vélo-route sur digue à Sanchev (Canal des Vosges).

Des travaux doivent donc être engagés sur l'ensemble de la digue pour maintenir la sécurité de l'ouvrage hydraulique et des riverains du bief de partage, garantir la sécurité des usagers de la vélo-route et optimiser la gestion de l'eau.

La demande de dérogation porte sur l'espèce indiquée ci-dessous :

- *Castor fiber* ;

La reconstitution du corps de digue va nécessiter le démantèlement d'un gîte de castor.

Les travaux sont prévus à partir du 27 janvier 2025 (dès réception de l'arrêté préfectoral de dérogation) et la durée des travaux est estimée à 3 semaines.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur la question suivante :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l'espèce dans son aire de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- Dossier demande de dérogation ;
- CERFA n°13 616*01 ;
- CERFA n°13 614*01.

Analyse du CSRPN

La destruction d'une hutte doit être une mesure exceptionnelle. Le dossier la justifie dans ce cas précis.

L'encadrement par le GEML est une garantie et la présence d'un de ses représentant devra être continue jusqu'au démantèlement de la hutte et le constat du départ des castors.

Avis du CSRPN

Avis favorable

Recommandations

Il est nécessaire de prévoir une destruction du site progressive à partir de l'évent sans effondrement, le castor pouvant fuir au dernier moment

Pour mémoire, le PRA Castor comprend dans son annexe 2 la fiche technique n°8 « conditions de destruction de l'habitat du castor ». Toutes les préconisations seront à prendre en compte.

Elodie Monchatre-Leroy, expert-déléguée, commission
Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Elodie Monchatre-Leroy', written over a horizontal line.